

Dans quelle condition peut-on être certain que l'invocation est .exaucée

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



.Dans quelle condition peut-on être certain que l'invocation est exaucée

Résumé de la réponse

Le mot « Doua » ou invocation signifie lire, présenter les doléances, demander l'assistance ou signifie parfois lire tout court. Dans le vocabulaire religieux, le terme « Doua » signifie demander ou solliciter une doléance à dieu exalté soit t-il. Le mot « Doua » et ses dérivés .renvoient dans le saint coran à près de 13 significations

Etant donné que l'invocation est une sorte d'adoration, elle requiert comme bien d'autres actes d'adoration des conditions positives et négatives qui lorsqu'on les respecte, elles contribuent au rapprochement vers Dieu et à l'exaucement de l'invocation. Exaucer les invocations ne veut pas dire qu'immédiatement après qu'on ait fait l'invocation, on obtient la réponse et les effets. Il arrive parfois que l'effet et la réponse positive d'une invocation se voient après quarante ans ou alors Dieu peut réserver les récompenses de cette invocation pour le jour du jugement où il attribuera à son auteur des récompenses multipliées plusieurs fois et parfois lorsqu'on le bénéficiaire verra cela, il souhaiterait ne pas avoir sollicité ici-bas aucune autre invocation à .Dieu

Les savants musulmans s'appuient sur les versets coraniques et les propos des infallibles pour mentionner que l'invocation a des règles et des conditions qui lorsqu'elles sont respectées contribuent à l'accomplissement certains de ce qu'on a demandé le défunt Fayz Kashani mentionne dans son livre intitulé « Iddatoul Da'i » dix conditions préalables pour qu'une invocation soit sûre d'être exaucée. L'auteur du livre « les invocations et les .glorifications du coran » l'exaucement d'une invocation requiert dix sept conditions

Vue les différentes tournures employées dans divers hadiths, on peut affirmer que respecter les conditions contribue à la concrétisation inéluctable d'une invocation. Nous avons entre autre : « l'invocation ne doit pas aller à l'encontre de l'excellente ordre universel ou du décret divin immuable. Autrement dit, elle sera rejetée et ne sera pas exaucée. L'invocation doit être précédée par le Salawat c'est-à-dire les prières sur le prophète (ç) et sa famille et doit se terminer par le même Salawat. Celui qui fait l'invocation doit avoir une connaissance et une certitude interne complète par rapport à Dieu. Dieu doit être son unique espoir et il ne doit compter sur personne d'autre que lui. Celui qui soumet les doléances à dieu doit être sincère et doit sérieusement être en situation d'urgence et montrer qu'il est vraiment dans le besoin. Son cœur et sa langue doivent être coordonnés. Il doit veiller à accomplir ses devoirs et éviter ce qui est interdit, il doit demander pardon pour ses propres péchés, répéter l'invocation plusieurs fois, et implorer Dieu avec certitude de cœur sans toutefois se décourager. Il doit se dire : «mon seigneur ! Ce que tu estime de mieux et de bien, accompli le, la personne doit avoir la certitude que Dieu exaucera son invocation même si ses effets se manifesteront plus tard.

Réponse détaillée

Avant de répondre à la question, il faut procéder sommairement à la définition de l'invocation et son importance du point de vue coranique. Non seulement l'invocation et la nécessité de s'adonner à cet acte est quelque chose d'irréfutable dans la religion islamique les religions divines précédentes, leurs prophètes ainsi que leurs dignes adeptes avaient une croyance certaine au sujet de l'invocation. Les guides religieux ont évoqué et appris cela aux gens. En plus de cela, ils faisaient personnellement des invocations à plusieurs occasions. Entre autres, nous pouvons citer l'invocation du prophète (ç) Ibrahim (as) et comment cela a été exaucée. Cela apparait dans le 3e verset de la Sourate Ibrahim.[1] Nous avons également l'invocation de Moussa (as)[2] et bien d'autres prophètes. Dieu invite dans plusieurs versets ses serviteurs

à s'habituer aux invocations. Comme dans le verset 186 de la Sourate Baqarah et le verset 60
.de la Sourate Gafir

« Signification littéraire et technique du mot « Doua

Le terme « Doua » signifie lire, présenter une doléance, demander le l'aide. Parfois, il signifie lire
[tout court].[3

Dans le vocabulaire islamique, l'invocation signifie soumettre les doléances à Dieu exalté soit
t-il. Le mot « Doua » environs treize significations dans le coran. Entre autre, nous avons : «lire,
faire des prières, demander à Dieu, lancer un cri, lancer un appel, inviter vers quelque chose ou
[quelqu'un, demander de l'aide ou le secours, adorer...][4

A partir de certains versets et traditions islamiques, l'invocation apparait comme une sorte
d'adoration. En plus de cela, dans certains hadiths, on présente l'invocation comme le pilier
même de l'adoration. Prit à ce titre, l'invocation tout comme bien d'autres ades d'adoration
requiert des conditions positives et négatives. En d'autres termes, pour que l'invocation soit
bien et globalement accomplie afin de faciliter le rapprochement vers Dieu, il faut respecter
des règles et des conditions tout en évitant la moindre chose qui empêche l'invocation d'être
exaucée. La raison pour laquelle certaines invocations ne sont pas exaucées est claire. En
effet, Dieu, le sage et l'omniscient fait toute chose en fonction d'une certaine sagesse, d'un
intérêt et d'un bienfait. Alors, quand il accepte une prière et une invocation, c'est par rapport à
un bienfait et la promesse de l'acceptation de l'invocation dépend du bienfait auquel cela en
découlera. Si un homme noble déclare que si chacun lui demande quelque chose il lui donnera
et que quelqu'un vient auprès de lui demander quelque chose qui ne sera pas bien pour lui et
qui risquera le détruire parfois inconsciemment sans savoir que cela est vraiment contre lui,
pour l'homme noble, ce serait mieux de ne pas répondre à cette doléance. S'il répond à ce que
la personne veut, en fait ce serait plutôt une injustice vis-à-vis de lui. La plupart des choses
que les hommes demandent contribuent plutôt à leur perte sans qu'ils ne soient vraiment au
[courant].[5

Dans un hadith sacré, il est écrit : «certains de mes serviteurs ne s'améliorent et n'arrivent pas à préserver leur foi. Ils pensent plutôt à amasser les biens au point que si quelque chose leur arrive, ils seront détruits. Certains de mes serviteurs sont pauvres, nécessiteux, et cela et
[mieux pour eux, car si on leur donne plus que ce qu'ils ont, cela les conduira à la perte][7]

Une question peut venir à l'esprit ici à savoir : « Dieu sait parfaitement ce qui est mieux pour nous et s'il veut quelque chose, cela se réalisera très certainement. Donc, je n'ai plus besoin
« ? d'accomplir les invocations ou de demander quelque chose à Dieu

En guise de réponse, on se contentera de dire que Dieu réalise certaines choses à conditions que son serviteur l'implore. En d'autres termes, si le serviteur l'implore et lui demande quelque chose, le bienfait divin portera sur le fait qu'il faut lui accorder cela. Et si le serviteur ne fait pas
[l'invocation, alors, il n'y aura pas de bienfondé dans la chose et Dieu ne lui accordera rien.][8]

Ainsi, les invocations qui vont à l'encontre de l'ordre du bien dans l'univers et du décret divin inéluctable sont rejetées et ne sont pas exaucées. En guise d'exemple, nous avons fait que quelqu'un qui demande à Dieu de le faire vivre éternellement sans plus mourir. Ce genre d'invocation est contraire au décret divin absolu et il est cela est mentionné dans les versets 185 de la Sourate Aali Imrane : « toute âme goûtera la mort. Quelqu'un d'autre peut plutôt s'hasarder à demander à Dieu de faire en sorte qu'il n'ait besoin d'aucune des créatures. Ce genre d'invocations ne sera jamais exaucé. Dans un hadith, il est écrit que l'imam Ali (as) avait entendu un homme qui priait pour son ami en disant : « Seigneur ! Pour lui fait en sorte que toute situation perturbante ou détestable ne lui arrive ». L'imam Ali (as) dit : «Tu es en train de demander de tuer ton ami ».[9] C'est-à-dire en réalité, tant que l'homme est en vie, il doit se retrouver confronté aux difficultés, affronter les hauts et les bas, car cela fait partie des réalités de l'univers et de l'ordre de la création ? Et pour ne pas vivre ce genre de situation, il faut qu'on
.soit mort

En ce qui concerne le refus d'exaucer quelque chose, Allamah Majelisi justifie et explique ainsi

Première justification : La promesse de Dieu pour exaucer une invocation repose sur une condition à savoir la volonté et le désir de Dieu c'est-à-dire : s'il le veut et que sa volonté s'applique sur la chose, l'invocation sera exaucée : « s'il veut, il éloigne de vous les peines et les [difficultés]»[10]

Deuxième justification : Quand on parle d'exaucer l'invocation dans le hadith, cela implique qu'elle doit être entendue et soutenue, car Dieu répond parfois à l'instant à l'invocation d'un croyant. Mais, il remet à plus tard le cadeau appréciable qu'il veut lui donner afin qu'il continue [à l'invoquer. Et ainsi, Dieu écoutera plusieurs fois sa belle voix.]11

Troisième justification : Dieu a conditionné la réponse des invocations en disant qu'il doit exaucer celle-ci en fonction de ce qui est bien pour son serviteur. En effet, Dieu est sage et il ne saurait abandonner ce qui sera bien et contribuera au bonheur de ses serviteurs juste parce que ceux-ci demandent quelque chose de futile. Donc, il est clair que nous devons saisir que des pareilles promesses de la part de quelqu'un de sage repose toujours sur des conditions et [sur ce qui est avantageux.]12

: « Quatre significations à propos de l'expression Hijaba apparaissent dans « Ousoul ul Kafi

.Dieu répond rapidement aux besoins de celui qui l'invoque – 1

Dieu répond à son appel et accepte ce qu'il veut, mais il renvoie plus tard car il aime – 2
entendre sa voie. Il laisse un moment passer avant de répondre à son invocation parce qu'il
.aime entendre la voix de son serviteur qui l'invoque

Dieu accepte son invocation et l'exauce, mais il fait en sorte que ses effets portent sur – 3
.l'expiation et la purification des péchés en lui

[Il accepte ses invocations, l'épargne et la conserve pour lui comme provision][13 – 4

A partir de ce qui a été évoqué ci-dessus, on comprend qu'exaucer l'invocation ne veut pas dire
que cela doit être immédiat

Et permettre à celui qui fait une doléance à Dieu d'obtenir ce qu'il veut. En effet, dans le verset 89 de la Sourate Younous, il est rappelé que Dieu a exaucé la prière de Moïse (as) et il a fait en sorte que les manifestations de ces invocations se produisent quarante plus tard et les .manifestations en question portaient sur la destruction du pharaon

Parfois, l'effet de la réponse positive d'une invocation se manifeste de la manière suivante : « Dieu multiplie ce qu'on demande à plusieurs reprises et le réserve pour le jour du jugement. surtout pour celui qui ne connaît pas l'avantage de ce qu'il demande. Ainsi, lorsque cette personne se retrouvera face à ce que Dieu lui réservé le jour du jugement, il se dira : « si seulement je n'avais pas demandé quoi ce soit d'ici bas en ne demandant des choses que pour [l'au –delà ». (il confirmera que ses invocations ont été entièrement exaucées)[14

Jusqu'ici, nous avons brossé la justification de l'invocation, son importance, et ses conditions ; nous avons également dit pourquoi certaines invocations ne sont pas exaucées. Nous n'avons également oublié de préciser ce que veut dire exaucer et à présent, nous passons à la réponse .à la question à savoir dans quelle condition nos invocations peuvent t-elles êtres exaucées

Les savants musulmans s'appuient sur les versets coraniques et les traditions des infaillibles pour présenter les conditions et les règles qu'un sujet doit nécessairement observer pour qu'une invocation ait des chances d'être exaucée. Dans le livre les invocations et les gloires du coran, on mentionne dix sept conditions et règles : « la connaissance de Dieu, la synchronisation entre le cœur et la langue, l'accomplissement des actes obligatoires et délaisser les actes interdits, le pardon, adresser les prières sur le prophète (ç) et sa famille...[15] le regretté Fayz Kashani dans son livre intitulé « Mahajjatoul Beyda'a » mentionne dix conditions pour qu'une invocation soit exaucée. Dix autres conditions « Iddatoul Da'i » apparaissent aussi dans le livre « Iddatoul Da'i d'Allamah Hilli » certaines de ses conditions se

présentent comme suit : « la décision dans l'invocation, la réunion dans l'invocation, orienter son cœur vers Dieu, ne compter sur personne d'autre que Dieu dans la demande des [besoins...][16

En ce qui concerne les hadiths qui parlent de la réponse certaine d'une invocation, l'imam Sadiq (as) dit : «les invocations sont toujours derrière le rideau c'est-à-dire ils ne peuvent librement se présenter devant Dieu tant qu'on n'adresse pas des prières sur le prophète »[17

L'imam Sadiq (as) dans un autre hadith dit : «chaque fois que quelqu'un d'entre vous veut faire l'invocation, il doit d'abord envoyer des prières sur le prophète (ç), car les prières sur le prophète (ç) sont acceptées auprès de Dieu. Et il n'est pas le genre qui accepte d'autres [invocations et rejettent d'autres »[18

Dans un autre hadith, il est mentionné : « En plus de commencer les invocations par la prière sur le prophète (ç) c'est-à-dire par le Salawat, il faut également la conclure par les prières sur [le prophète (ç) ainsi que sa famille »[19

L'imam Hassan Mojtaba (as) dit : «si quelqu'un veille sur son cœur et ne pas laisser la tentation et les illusions détestées par Dieu l'emporter, je garantis qu'il sera le genre de personne dont Dieu exaucera les invocations »[20]. L'imam Sadiq (as) dit : «rompez tout espoir sur quiconque d'autre en dehors de Dieu afin que votre cœur ne compte que sur la puissance [divine. À ce moment, faites l'invocation et soyez certain qu'elle sera exaucée »[21

Il est également rapporté : « le plus injuste qui ne compte que sur Dieu verra certainement son [invocation être exaucée »[22

Donc, si l'invocation respecte ces éléments, celui qui implore Dieu ne reviendra jamais les mains vides. Car c'est qui répond à la doléance est au dessus de toute chose. Il est l'expression des perfections et de l'excellence même. Donc, si l'invocation n'est pas exaucée et si on ne remarque pas des traces, le problème vient de la part de celui qui implore Dieu. Si le serviteur qui implore Dieu compte sur sa providence, sa grâce infinie, une chose est sûre, son

invocation trouvera une suite.[23] Donc, les trois éléments importants qui interviennent dans : l'invocation sont

Les choses qui n'ont pas besoin d'invocation pour que Dieu l'accorde, il les accorde -1
.toujours de part sa grâce qu'on fasse l'invocation ou qu'on ne le fasse pas

Dieu ne réalise pas quelque chose tant qu'il n'y a pas de bienfondé dessus. Alors, qu'on - 2
fasse l'invocation ou qu'on ne le fasse pas, Dieu ne donnera pas cette chose. Quand on fait
l'invocation, cela suscite le bienfondé et fait en sorte que Dieu réponde. Alors, sans invocation,
.le bienfondé n'apparaîtra pas

Par conséquent, il faut faire l'invocation pour obtenir la chose sollicitée et étant donné que
l'homme est incapable de connaître le bienfondé et l'effet néfastes de toutes les choses, il doit
toujours penser à faire des invocations. Si elles ne sont pas exaucées, qu'il ne se décourage
pas et qu'il réalise que c'est uniquement parce que Dieu juge que cela n'est pas convenable. Or
mis cela, comme on a évoqué auparavant, l'invocation est un acte d'adoration. Le meilleur
même des actes d'adoration qui contribue au rapprochement vers Dieu et le rapprochement
vers Dieu est le meilleur effet des actes d'adoration.[24] Lorsque l'on procède à l'invocation
selon ce qui ressort des propos des infallibles, elles sont exaucées ; et lorsqu'on le fait, il fait
passer les deux mains sur le visage pour que l'affection divine donne une réponse à ces deux
mains qui ont été tendues vers lui. Et une chose est sûre, quand on tend les deux mains
humblement vers Dieu, elles ne rentrent pas vides. Les mains qui reçoivent la providence divine
sont honorées. Raison pour laquelle il est convenable de les passer sur le visage et sur la
[tête].[25] Rawan Javid explique cela par quelque vers dans son recueil de poèmes.[26]

Sharh ul Doua, Makarim ul Akhlaq, Mohammad Taqi Falsafi, vol 1, page 2. - [1]

[2] - Sourate Taha : 25 -28

[3] - Kamous ul Qor'an Sayyed Ali Akbar Karashi.

[4] - Ouvrage de recherché sur le coran, fruit des efforts de Bahahoudine Khoramsha'i, vol 1,

page 1054.

[5] - Les invocations et les glorifications dans le coran, Sayyed Mohammad Baqir Shahidi et Hebatoudine Sharestani, page 43.

[6] - Masnawi Molawi, 6ème livre, vers numéro 4222 – 4216.

[7] - Sharh ul Asmaou Ousnaa, Mollah Hadi Sabzewari, page 32, les impressions Maktabat ul Basirati, Qom.

[8] - Extrait du livre "Invocation et glorification dans le coran de Mohammad Baqir Shahidi, page 43.

[9] - Sharh ul Doua, Makarim ul Akhlaq, Mohammad Taqi Falsafi, vol 1, page 7

[10] - Sourate An'am: 41.

[11] - Masnawi Molawi, 3ème livre, vers numéro 189 – 190 et 194 – 197.

[12] - Miratoul Oukoul, Mohammad Baqir Majelisi, vol 12, page 19 – 20, sous page.

[13] - Al Kafi, Kolehini, et Rawdha, vol 1, page 330 sous page.

[14] - Miratoul Oukoul, Mohammad Baqir Majelisi, vol 12, page 1 – 5.

[15] - Shahidi et Sharestani, invocation et glorification dans le coran, page 16.

[16] - Mahajjatoul Beyda'a, Fayz ashani, vol 1, page 301 – 380.

[17] - Al Kafi, Kolehini, et Rawdha, vol 2, page 491.

[18] - Amali, Sheikh Tousi, vol 1, page 157.

[19] - Sharh ul Doua ul Makarim ul Akhlaq, Mohammad Taqi Falsafi, vol 1, page 9.

[20] - Al Kafi, vol 2, page 67, hadith 11.

[21] - Behar ul Anouar, vol 72, page 107, hadith 7.

[22] - Ikmatoul Ibadat, Abdoullah Jawad Amoli, page 220 – 234.

[23] - Sharh ul Doua ul Sahar, Imam Khomeiny, traduction de Sayyed Ahmad Fakhri, page 38.

[24] - Invocation et glorification du coran, Mohammad Baqir Shahidi, Hebatoudine Sharestani, page 45.

[25] - Ikmatoul Ibadat, Abdoullah Jawad Amoli, page 215.

[26] - Rawan Javid, vol 1, page 296